

Recensement de la population 2025

**Répondre au recensement,
c'est utile pour construire
demain !**

Encore plus simple par internet

 le-recensement-et-moi.fr



**Le recensement démarre le 16 janvier. Si vous êtes recensé cette année,
vous serez prévenu par votre mairie.**

Recensement de la population 2025



C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !

Des codes vous seront remis pour vous recenser **à compter du 16 janvier 2025**. Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par votre mairie.

C'est sûr !

Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Pour en savoir plus

 le-recensement-et-moi.fr ou renseignez-vous auprès de votre mairie.

 Le recensement de la population est gratuit !

Recensement de la population 2025

Où suis-je recensé ?

**Vous êtes recensé dans
votre résidence principale :**
le logement que vous occupez
quotidiennement.



Et si je ne suis pas chez moi ?
Vous pouvez contacter votre mairie
pour savoir si vous êtes concerné
cette année. Si c'est le cas, elle vous
expliquera comment procéder.

**Je suis étudiant.
Suis-je recensé
chez moi ou
chez mes parents ?**



Vous êtes recensé
là où vous vivez pour
vos études et où vous
passez le plus de temps.

**Je suis
étranger.**



Vous êtes recensé
dans votre résidence
en France si vous êtes
sur le territoire depuis
ou pour au moins 1 an.

**Militaire,
je vis dans
une caserne.**



Vous êtes recensé
dans votre caserne.

**Je vis dans
une habitation mobile.**



Vous êtes recensé sur place
les deux premiers jours de la collecte,
par un agent recenseur.

**J'habite dans
un logement
communautaire.**



(maison de retraite, internat,
cité universitaire...)
Vous êtes recensé par
un enquêteur de l'Insee.

Si vous êtes recensé cette année, vous serez informé par un courrier de votre mairie.

Plus d'infos sur

 le-recensement-et-moi.fr

 **Recensement**
de la population 2025

Pourquoi me pose-t-on des questions sur...

... mon logement ?

Année de construction, surface, etc.
connaître votre **type d'habitation**,
c'est pouvoir anticiper les besoins
de construction dans votre ville.

... mon travail ?

**Lieu de travail, secteur d'activité,
situation professionnelle, etc.**
connaître votre **situation
professionnelle** permet
de comprendre l'activité
économique des communes,
accompagner leur développement,
et mesurer les mobilités entre
le domicile et le travail.

... mon foyer ?

Les caractéristiques de votre foyer
pour permettre d'évaluer l'évolution
de la population et ses besoins futurs :
crèches, écoles, maisons de retraite, etc.

... mes habitudes de vie ?

Modes de transport, scolarisation de vos enfants, etc.
connaître **vos habitudes de vie** permet d'ajuster
l'utilisation des équipements collectifs à vos besoins.

... mes données personnelles ?

Nom, prénom, etc.
Votre **nom**, votre **prénom** et votre **adresse** sont
nécessaires afin de vérifier qu'il n'y a ni oubli
ni doublon dans les données du recensement.
Les noms et prénoms seront supprimés de nos
fichiers au plus tard le 31 décembre 2026.

**En répondant au questionnaire du recensement, vous permettez à l'État
de réaliser les petits et grands projets qui vous concernent !**

 le-recensement-et-moi.fr

Les traitements de ces données personnelles mis en œuvre par l'Insee à des fins statistiques sont conformes
au **Règlement général sur la protection des données (RGPD)** et à la **loi Informatique et Libertés (CNIL)**.

Recensement de la population 2025

Quand suis-je recensé ? j'habite dans une commune de :



de 10 000 habitants

Le recensement a lieu
tous les **5** ans de façon exhaustive.

Pour vérifier si votre commune est concernée
par le recensement cette année, rendez-vous sur :

 le-recensement-et-moi.fr



de 10 000 habitants

Le recensement a lieu **tous les ans**
sur un échantillon de **8%** des logements :
votre logement d'habitation en fait
peut-être partie !

Si vous êtes recensé, **vous recevrez un courrier
de votre commune** dans votre boîte aux lettres
au début du mois de janvier.

Comment ça marche

Une fois le courrier reçu, vous recevrez, dans votre boîte aux lettres ou via la visite de l'agent recenseur
de votre commune, **une notice internet contenant vos codes personnels de connexion et les identifiants
de votre logement pour répondre sur internet :**  le-recensement-et-moi.fr

Vous pourrez également répondre sur papier.

